

APPEL À CANDIDATURE

PRIX
LE BAL / ADAGP
DE LA JEUNE
CRÉATION

4^{ÈME} ÉDITION
2021 - 2023

ORGANISÉ AVEC LE SOUTIEN DU
MINISTÈRE DE LA CULTURE

PRÉSENTATION DU PRIX

LE BAL, l'ADAGP et le Ministère de la Culture apportent leur soutien à la jeune création en accompagnant dans la durée l'émergence d'un travail artistique. Les trois premiers lauréats ont été : Clément Cogitore (1^{ère} édition), Yasmina Benabderrahmane (2^{ème} édition) et Eric Minh Cuong Castaing (3^{ème} édition).

Ce prix, attribué tous les deux ans, est destiné aux photographes et/ou vidéastes de moins de 40 ans français ou résidant en France depuis au moins un an. Il a pour but d'accompagner le lauréat ou la lauréate durant deux années dans la réalisation d'un projet de création déjà amorcé. Seront privilégiés les projets s'inscrivant dans le spectre large de l'image-document, articulant enjeux politiques/sociétaux et esthétiques.

Une dotation de 20 000 euros permettra à l'artiste de mener à bien son projet. Au terme des deux ans, son travail fera l'objet d'une exposition au BAL et d'une publication, à l'automne 2023.

Le lauréat ou la lauréate bénéficiera également d'un portrait filmé et diffusé sur le site d'Arte ainsi que d'une présentation dédiée sur les cimaises de l'ADAGP.

À l'issue d'une présélection de cinq à dix dossiers, le jury, composé de personnalités du monde des arts visuels, se réunira le 19 octobre 2021 pour distinguer le lauréat ou la lauréate et les coups de cœur.

Le lauréat ou la lauréate et les coups de cœur du jury bénéficieront durant l'année 2022 de deux journées de masterclass où ils rencontreront des professionnels du monde des arts visuels (éditeurs, graphistes, responsables d'institution, critiques, artistes, collectionneurs, etc.) dans le but d'enrichir et de faire évoluer leur projet de création.

CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATURE

Lancement de l'appel à candidature : 26 mai 2021

Date limite de candidature : 24 septembre 2021

Réunion du jury : 19 octobre 2021

Soutenu par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

@dagp
Pour le droit des artistes



LEBAL

LE BAL / ADAGP DE LA JEUNE CRÉATION

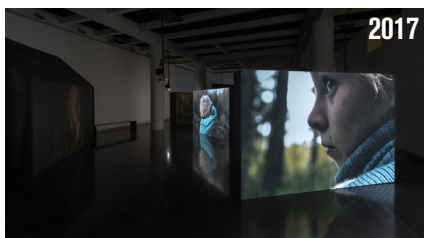
PRÉSENTATION DES PARTENAIRES DU PRIX

LE BAL est une plateforme indépendante d'exposition, d'édition, de réflexion et de pédagogie, dédiée à l'image contemporaine sous toutes ses formes – photographie, vidéo, cinéma, nouveaux médias. LE BAL explore et fait émerger de nouvelles écritures du réel au travers de formats inédits (aides à la jeune création, ateliers pédagogiques, masterclass). Reconnu sur la scène internationale pour l'exigence de sa programmation, LE BAL met en avant des artistes dont les créations articulent enjeux politiques et esthétiques.

L'ADAGP est la société des auteurs dans le domaine des arts graphiques, plastiques et photographiques, créée en 1953. Forte d'un réseau mondial de près de 50 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui près de 200 000 artistes dans toutes les disciplines des arts visuels (peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo...). L'ADAGP gère l'ensemble des droits patrimoniaux reconnus aux auteurs (droit de suite, droit de reproduction, droit de représentation, droits collectifs), pour tous les modes d'exploitation.

Le Ministère de la Culture accompagne la photographie en finançant un ensemble d'institutions qui assurent la conservation et la diffusion des œuvres (Bibliothèque nationale de France, Centre Pompidou, musée d'Orsay, Centre national des arts plastiques, Jeu de Paume) ainsi que le réseau national des Centres d'Art contemporain qui assure une présence de la photographie sur l'ensemble du territoire. L'Etat soutient également la création photographique via la politique d'acquisitions du Centre national des arts plastiques et les Fonds régionaux d'art contemporain, et accompagne de grands événements tels que Paris photo, les Rencontres d'Arles et Visa pour l'image.

LAURÉAT·E·S PRÉCÉDENT·E·S



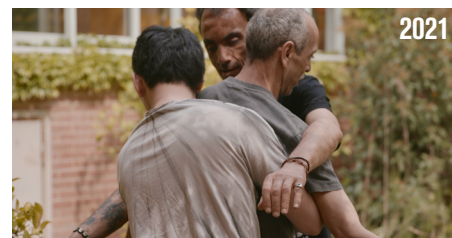
Clément Cogitore, vue de l'exposition - *Braguino ou la communauté de l'impossible*. 2017 © ADAGP, Paris, 2021 - Crédits photo : Martin Argyroglo

Clément Cogitore (1^{ère} édition)



Yasmina Benabderrahmane, vue de l'exposition - *La Bête, un conte moderne*. 2020 © ADAGP, Paris, 2021 - Crédits photo : Marc Damage

Yasmina Benabderrahmane (2^{ème} édition)



© Eric Minh Cuong Castaing, *Forme(s) de vie*

Eric Minh Cuong Castaing (3^{ème} édition)

PRIX LE BAL / ADAGP DE LA JEUNE CRÉATION

CANDIDATER

Pour pouvoir participer au Prix, le-la candidat-e doit cumulativement :

- Être âgé-e de moins de 40 ans (inclus) à la date de l'envoi de sa candidature
- Être majeur-e
- Être français-e ou résider en France depuis au moins un an
- Avoir un projet photographique et/ou vidéo déjà amorcé

Les dossiers doivent comprendre les éléments suivants :

- une série cohérente de 15 à 20 photographies, extraites de son projet en cours, au format A4 maximum, comportant impérativement au dos le nom de l'artiste ; et si le projet le nécessite 1 à 3 vidéos sur une clé USB comportant impérativement le nom de l'artiste.
- un texte de présentation du projet en français ou en anglais comprenant une note d'intention et une description des œuvres déjà réalisées dans le cadre de ce projet (format, technique, support. . .).
- un CV détaillant son parcours (formation, expositions, éditions, prix, etc.).
- [le formulaire de candidature en ligne](#) imprimé, dûment rempli et signé
- une enveloppe affranchie à son nom et à son adresse au format des tirages pour retour du dossier

Les dossiers devront être déposés ou envoyés entre le 26 mai et 24 septembre 2021 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

LE BAL

PRIX LE BAL/ ADAGP DE LA JEUNE CRÉATION

6, impasse de la défense

75018 Paris

(ouverture au public du mercredi au dimanche de 12h à 19h).

Si le-la candidat-e souhaite que son dossier lui soit renvoyé à l'issu du jury, une enveloppe affranchie à son nom et à son adresse doit être jointe. Sans cette enveloppe retour, les dossiers ne seront pas renvoyés. Le-la candidat-e peut aussi venir récupérer son dossier au BAL d'octobre à novembre 2021.

Le retour des dossiers est prévu dans le courant de l'automne 2021.

PRIX LE BAL / ADAGP DE LA JEUNE CRÉATION

RÈGLEMENT

1/ CANDIDATURE

Le Prix est ouvert à tout photographe et/ou vidéaste remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé-e de moins de 40 ans (inclus) à la date de l'envoi de sa candidature
- Être majeur-e
- Être français-e ou résider en France depuis au moins un an
- Avoir un projet photographique et/ou vidéo déjà amorcé

Un dossier complet de candidature devra être déposé ou envoyé avant le 24 septembre 2021. Toute candidature effectuée avec des informations incomplètes ou erronées sera refusée. L'envoi d'un dossier de candidature implique l'acceptation sans réserve par les candidat-e-s. de toutes les conditions énoncées dans le présent règlement.

Un seul projet de création par candidat-e sera accepté par édition du Prix. Les candidat-e-s ayant déjà participé aux éditions précédentes ont la possibilité de postuler à nouveau au Prix, à condition de proposer un travail inédit et différent des trois premières éditions.

Le-la candidat-e garantit que les œuvres proposées au Prix sont originales, inédites et qu'il est le seul détenteur de l'ensemble des droits d'exploitation attachés à ces œuvres.

2/ DÉSIGNATION DU-DE LA LAURÉAT-E

Tous les dossiers seront examinés et une sélection de cinq à dix dossiers sera réalisée par un pré-jury composé de professionnels du monde des arts visuels et de membres de l'équipes du BAL. À l'issue de cette présélection, les candidat-e-s retenu-e-s seront invité-e-s à venir présenter leur projet au jury.

Le jury se réunira le 19 octobre 2021 au BAL. Présidé par Diane Dufour (directrice du BAL), il sera composé d'un panel d'artistes et de professionnels de la culture qui sera annoncé dans le courant de l'été 2021. Il désignera un.e lauréat.e ainsi que des coups de cœur. En cas d'égalité des voix, la présidente du jury aura voix double.

3/ DOTATION

Le-la lauréat-e recevra une bourse de 20 000 euros TTC afin de pouvoir finaliser son projet. Cette dotation comprend la recherche, les honoraires, les droits et les frais techniques afférents à la création des œuvres.

Le-la lauréat-e bénéficiera d'un accompagnement dans le développement de son projet par l'équipe du BAL. Il-elle sera conseillé-e à chacune des étapes : de la direction artistique à la conception éditoriale de l'ouvrage, de la production des œuvres à la scénographie de l'exposition.

Le-la lauréat-e bénéficiera également d'un portrait filmé et diffusé sur le site d'Arte ainsi que d'une présentation dédiée sur les cimaises de l'ADAGP.

LE BAL prendra en charge la production du travail du- de la lauréat-e qui sera présenté dans ses espaces d'exposition. La

sélection des œuvres, la scénographie et la production seront menées en accord avec LE BAL et en fonction des contraintes techniques et budgétaires du BAL.

Le travail réalisé par le-la lauréat-e sera exposé au BAL et fera l'objet d'une publication, coéditée par LE BAL et l'éditeur de son choix. La date d'exposition au BAL est prévue à l'automne 2023, étant entendu que LE BAL se réserve la possibilité de changer la date de cet événement.

4/ ENGAGEMENTS DU· DE LA LAURÉAT-E

Le-la lauréat-e s'engage à :

- exposer son projet à l'automne 2023 au BAL, qui sera accompagné d'une publication.
- respecter le calendrier qui lui sera remis pour chaque étape de réalisation du projet d'exposition et d'édition.
- faire un don de trois œuvres (une série ou 3 tirages isolés) provenant de l'exposition au BAL.
- participer à des interviews ou reportages destinés à promouvoir son travail et le prix et être présent-e aux conférences de presse organisées par LE BAL, l'ADAGP et le Ministère de la Culture.
- à mentionner lors des présentations ultérieures de son projet : « Œuvre réalisée dans le cadre de la 4^e édition du PRIX LE BAL/ADAGP DE LA JEUNE CRÉATION AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ».

5/ ENGAGEMENTS DES COUPS DE CŒUR

Les coups de cœur s'engagent à participer à des interviews ou reportages destinés à promouvoir leur travail et le prix.

6/ AUTORISATIONS DU· DE LA LAURÉAT-E ET DES COUPS DE CŒUR

Le-la lauréat-e et les coups de cœur autorisent LE BAL à réaliser des photographies et des enregistrements sonores et/ou visuels des images issues de la présentation de leur travail au Prix, et autorisent LE BAL à utiliser 15 images de leur projet soumis au PRIX pour la promotion des journées de masterclass, de l'exposition, et du livre et plus généralement pour la communication autour du PRIX par LE BAL et l'ADAGP sur tous supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour une durée de 10 ans renouvelable à compter de la date de l'annonce du· de la Lauréat-e.

La Dotation du· de la Lauréat-e, décrite dans l'article 3, comprend les droits d'utilisation par LE BAL et l'ADAGP des images du projet finalisé par le-la Lauréat-e pour les usages suivants :

- exposition au BAL (pour la durée de l'exposition de 2023);
- publication co-éditée avec un éditeur choisi par LE BAL;
- supports de communication papier ou numérique destinés à une diffusion gratuite auprès du public (dépliants, brochures, flyers, communiqués de presse...);
- mise à disposition de la presse de 15 images pour la communication autour de l'exposition, des masterclass ou du Prix.

Les Coups de cœur autorisent l'utilisation d'une image de leur projet par LE BAL et l'ADAGP pour la communication autour de ces journées et du Prix.

La rémunération ci-dessus est sans préjudice des droits qui seront reversés au Lauréat ou à la Lauréate et/ou aux Coups de cœur s'ils sont membres de l'ADAGP, selon l'accord forfaitaire conclu entre LE BAL et l'ADAGP.